

Commission Cycloport UFOLEP Loiret saison 2009

Conditions de participation à :

la Ronde du Loiret

Chaque club affilié à la commission cycloport devra **fournir un signaleur quel que soit le nombre de coureurs d'engagés à la Ronde du Loiret. (même si aucun coureur ne participe à la Ronde du Loiret)**

A partir de 3 participants présence de 2 signaleurs, 5 participants 3 signaleurs, 7 participants 4 signaleurs et ainsi de suite les membres de la commission ne compteront pas comme signaleurs.

Tout club qui ne répondra pas à cette demande se verra privé de championnat départemental pour tous ses licenciés, même si il n'a engagé aucun coureur sur la Ronde du Loiret.

Championnat départemental route

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route inscrites **au calendrier du Loiret** (2 pour les 13/14 et 15/16ans).
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2008, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves en 2009 est justifiée.
- **Répondre pour son club aux conditions de présence de signaleurs sur la Ronde du Loiret .**

Championnat régional route

- Avoir participé au championnat départemental sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

Championnat national route

- Avoir participé aux championnats départemental et régional sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

Championnat régional contre la montre

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de cinq épreuves sur route dans le Loiret avant ce championnat.
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2008, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves 2009 est justifiée.

Championnat national contre la montre

- Avoir participé au championnats départemental **OU** régional contre la montre.

Critères de sélection aux championnats nationaux

La commission cycloportive établira les sélections en fonction des critères suivants et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1 : le champion départemental sera sélectionné pour le régional et le national, il devra avoir participé au régional pour participer au national.
- 2 : Le champion régional sera sélectionné pour le national.
- 3 : Les cycloportifs classés 2^{ème} et 3^{ème} lors du championnat départemental ou du championnat régional.
- 4 : Les cycloportifs qui ont participé aux championnats nationaux les années précédentes.
- 5 : Les cycloportifs en fonction de leur catégorie de valeur.
- 6 : Les cycloportifs qui ont le plus participé depuis le début de la saison aux épreuves organisées dans le Loiret.

